



COURRIER D'INFORMATION À DESTINATION DES PARENTS

Comme vous le savez, le travail personnel est important pour la réussite de la scolarité. Le programme « Devoirs faits » propose aux collégiens volontaires des études dirigées dans l'établissement depuis 2017.

Qu'est-ce que Devoirs faits ?

« Devoirs faits » est un temps de travail essentiel qui offre un cadre privilégié pour favoriser l'autonomie et les progrès de vos enfants. « Devoirs faits » peut être assuré par des professeurs, des assistants d'éducation, la CPE.

A partir de quand mon enfant peut-il en bénéficier ?

Il est possible d'inscrire et de désinscrire les élèves tout au long de l'année. Les inscriptions de courte durée ne sont pas admises.

A quel moment ces études auront-elles lieu ?

Elles pourront avoir lieu soit dans les moments libres des emplois du temps dans la journée, soit après la classe, selon les dispositions arrêtées par l'établissement.

Pour inscrire votre enfant au dispositif, il faut cocher les créneaux désirés ci-dessous. Votre enfant devra se présenter dès le premier jour. Les salles seront communiquées ultérieurement par voie d'affichage et par mail (Pronote). En cas de problème d'inscription, un message vous sera envoyé.

L'inscription à « Devoirs faits » entraîne **une obligation de présence**. Toute absence devra être justifiée comme une absence de cours. Toute demande de modification, d'annulation de l'horaire doit être adressée à Mme ABELA, coordinatrice de Devoirs Faits, par écrit sur le carnet de correspondance ou via Pronote.

Mme ABELA , coordinatrice Devoirs Faits

Le principal, M. ALAVOINE

Rendre ce coupon complété au professeur principal

Je, soussigné(e) responsable légal(e)

de l'élève : scolarisé(e) en classe de

déclare vouloir inscrire mon enfant au dispositif « Devoirs Faits ».

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
12h - 13h	<input type="radio"/> Aide aux devoirs	<input type="radio"/> Aide aux devoirs	<input type="radio"/> Aide aux devoirs	<input type="radio"/> Aide aux devoirs
13h – 14h	<input type="radio"/> Aide aux devoirs	<input type="radio"/> Aide aux devoirs	<input type="radio"/> Aide aux devoirs	<input type="radio"/> Aide aux devoirs
17h - 18h	<input type="radio"/> Aide aux devoirs	<input type="radio"/> Aide aux devoirs	<input type="radio"/> Aide aux devoirs	

Cocher l'horaire uniquement si vous êtes intéressé , préciser semaine A ou B si besoin.

En cas de permanence avant l'heure de Devoirs faits de fin de journée, autorisez-vous l'élève à quitter l'établissement ?
 Oui Non

Signatures des parents :